

Les Ecuries d'Oksana
Rue de Rotheux 01, 4550 Nandrin
Téléphone : 0496 512 682
TVA : 0844 460 719
IBAN : BE05 0688 9460 6775



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DES PROPRIETAIRES

1) CONTRAT

Le manège se donne le droit de vous présenter un contrat devant être signé le jour de votre arrivée ou à tout autre moment si le contrat a été modifié par les Ecuries d'Oksana.

2) PENSION

Les boxes loués aux propriétaires restent la propriété des Ecuries d'Oksana. Les propriétaires ne peuvent donc en disposer à leur guise, et en particulier, ils ne peuvent pas les sous-louer à une tierce personne sans l'acceptation de la direction du manège.

3) EQUIPEMENT

Le port de la bombe et la licence de la LEWB sont obligatoires. Le manège ne peut pas être tenu pour responsable en cas d'accident.

4) DANS L'ENCEINTE DU MANEGE

Il est interdit de fumer (excepté sur le parking et devant la cabane). Il en va de même pour les personnes vous accompagnant (parents, amis, etc).

Les chiens sont interdits dans l'enceinte du manège.

Depuis septembre 2014, la piste occupée par les élèves du poney-club est interdite d'accès aux propriétaires, aux locations et aux 1/4, 1/3 et 1/2 pensions sauf s'ils participent à la leçon.

Les propriétaires restent du côté des propriétaires. Il est interdit de mettre son cheval dans les salles de passage de l'écurie du poney-club ou d'y utiliser la douche. Il est également interdit de se rendre du côté privé du manège.

Il est obligatoire de curer les pieds du cheval à l'intérieur du box avant de le sortir, avant toute entrée en piste et même pour aller au pré. Il est également obligatoire de ramasser ses crasses et ses crottins, peu importe l'endroit où ils ont été faits.

Les maréchaux ferrants ne sont pas autorisés les mercredis à partir de 14H00.

5) ATTITUDE

Toute personne tenant des propos discourtois ou ayant une attitude jugée incorrecte pourra se voir exclure temporairement ou définitivement du manège sans prétendre à la moindre indemnisation. Les Ecuries d'Oksana se réservent le droit de refuser l'accès à l'enceinte du manège à quiconque.



Surveillance caméra 24/7 (loi du 21/03/2007).

Une indemnisation financière de la valeur neuve du matériel vous sera demandée en cas de casse ou de détérioration (que ce soit pour le matériel équestre ou pour les infrastructures du manège).

Les notes de cafétéria sont interdites. Merci de payer avant votre départ. Pas d'argent sur soi = pas de consommation.

Merci de ne rien jeter dans les toilettes, autre que le papier WC.

Maximum 10KM/H sur le parking. Les voitures sont interdites dans la cour et sur le chemin y menant, sauf en cas de déchargement de biens lourds.

Il est interdit aux cavaliers et aux accompagnants de stationner devant l'entrée de piste. S'il devait arriver un accident, les Ecuries d'Oksana ou notre ASBL ne pourraient pas être tenues pour responsables.

Chaque cavalier est responsable de son accompagnant, à toute heure et en tout endroit. Il se porte donc garant de sa sécurité et peut être tenu responsable de ses actions.

Il est interdit de se rendre du côté privé du manège.

Il est interdit de lâcher ou de longer un cheval dans la piste intérieure.

Il est obligatoire de refermer tous les fils lors de la mise au pré d'un cheval.

Si vous êtes le dernier dans l'écurie, merci de fermer la porte (sauf en été) et d'éteindre la lumière.

Merci de respecter le tri des poubelles (noire ou bleue).

Les pique-niques et boissons personnels sont interdits à l'intérieur de la cafétéria.

Ce règlement reste modifiable et vaut pour les propriétaires ainsi que pour leurs accompagnants.

Date : / /

Les Ecuries d'Oksana

Lu et approuvé,

Le propriétaire + signature d'au moins un parent si le propriétaire est mineur d'âge